



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 549'000.- pour le remplacement de la grue du port de Bevaix et l'agrandissement de la zone technique

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

La grue actuelle du port de Bevaix, posée en 1982 mais datant des années 40, présente de nombreux dysfonctionnements tels qu'usure de la plupart des organes mécaniques, déclenchement prématuré des disjoncteurs, usure des câbles porteurs, etc... De plus, durant les manœuvres, des efforts importants sont requis des personnes occupées à faire tourner le bras et présentent un risque d'accident important.

Au vu de son état actuel, une rénovation partielle n'est pas envisageable ; l'option la plus efficace consiste à la remplacer intégralement. La nouvelle grue aura une charge utile de 10 to, contre 4 to pour la grue actuelle qui ne permet pas de sortir tous les bateaux du port. La nouvelle installation de levage sera conçue de manière à améliorer l'utilisation actuelle qui présente différents problèmes lors de la manutention des bateaux et permettra une remise aux normes de plusieurs éléments qui sont actuellement non conformes.

### 2. Description du projet

---

Pour améliorer le fonctionnement de l'installation de levage et d'entretien des bateaux, différentes modifications doivent être apportées à la situation actuelle :

La nouvelle grue sera située approximativement au même emplacement que l'actuelle afin de conserver les fondations existantes. Démolition de l'énorme socle en béton hors sol et des escaliers d'accès aux commandes pour utilisation de la grue depuis le niveau de la place technique.

Remplacement du quai actuel en bois, qui est glissant, trop court et trop étroit, par un élément plus long en béton, améliorant la sécurité des usagers. Les 2 marches actuelles, qui sont trop hautes et dangereuses, seront remplacées par des longs escaliers. Le nouveau quai sera un peu plus bas que l'actuel pour faciliter l'accès sur les bateaux. De plus l'accostage, actuellement problématique car les bateaux s'accrochent au bardage, sera amélioré grâce à un nouveau bardage incliné.

Agrandissement de la place technique qui est actuellement très restreinte et oblige à travailler sur les bateaux dans la zone herbeuse. La nouvelle zone permettra de disposer 2 à 3 bateaux supplémentaires sur la dalle en béton. Ainsi, l'enrochement difficile à entretenir de chaque côté de la grue deviendra une surface utilisable.

Installation de nouveaux caniveaux autour de la place et d'un décanteur pour récupérer les eaux de lavages et les évacuer dans les eaux usées. Les canalisations existantes au nord de la place ont été contrôlées sommairement et semblent suffisamment en bon état pour être conservées.

Installation en limite est de cette place d'un local technique et de containers pour les déchets. Aménagement en bordure du quai d'un local avec pompe pour la vidange des eaux usées des bateaux

Approfondissement du fond du lac devant toute la zone technique, pour pouvoir utiliser la grue en toute saison (actuellement les voiliers à quilles ne peuvent accéder à la grue que lorsque le niveau du lac est suffisamment haut). De plus, la manœuvre des bateaux pour accéder au quai est actuellement difficile en raison de la faible largeur navigable. L'élargissement de la zone profonde permettra de résoudre ce problème et offrira dans le même temps 2 places d'accès supplémentaires pour les bateaux visiteurs. Une échelle de secours est prévue à l'est du quai

Contrairement à la grue actuelle qui nécessite un très gros volume de béton hors sol, la nouvelle grue trouve son équilibre avec une grande dalle en béton à ras le sol. Cette dalle remplace avantageusement la place en enrobés dans laquelle les roues des chariots d'entretien s'enfoncent.

Des palplanches seront fichées devant la fondation existante pour réaliser l'agrandissement de la place et l'approfondissement du fond.

Les détails techniques de l'avant-projet sont présentés dans les plans annexés au présent rapport.

### 3. Travaux annexes

---

La création d'un canal dans la digue ouest est envisagée pour permettre la circulation d'eau dans le port et supprimer les désagréments liés à l'eau stagnante.

### 4. Aspect financier

---

Le coût total du projet est chiffré à **Fr. 548'640.-** selon détails ci-après :

1 Démolition / terrassement	28'000
2 Travaux lacustres	137'000
3 Place technique	126'000
4 Ouvrages annexes	74'000
5 Grue	118'000
6 Divers et imprévus	25'000
	<hr/>
<b>Sous-total HT</b>	<b>508'000</b>
TVA 7.7 %	40'640
	<hr/>
<b>Total TTC</b>	<b>548'640</b>

Le montant de l'investissement sera amorti au taux de 2%, conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

Les charges de fonctionnement relatives au présent investissement n'impacteront pas le résultat général de la commune. En effet, le chapitre du port doit être autofinancé par les taxes. Le budget 2019 prévoit une attribution à la réserve de Fr. 60'000.-. Au 31 décembre 2017, la réserve affectée pour le port de Bevaix présentait un solde de Fr. 314'584.- (le budget 2018 prévoyait une attribution de 70'190.- à ladite réserve).

## 5. Calendrier

---

En cas d'acceptation de l'arrêté joint au présent rapport, la demande de permis pourra être déposée au mois d'avril et les appels d'offres pour les travaux seront faits au début de l'été. De cette manière les travaux pourront démarrer à la fin de la saison et la nouvelle installation sera opérationnelle en mars 2020.

## 6. Conclusion

---

Les travaux décrits ci-dessus permettront de doter le port de Bevaix d'un équipement simple mais bien adapté pour assurer les travaux d'entretien des bateaux utilisant le port de Bevaix. Les dysfonctionnements actuels seront ainsi corrigés, autant du point de vue de l'exploitation que de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 549'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

St-Aubin-Sauges, le 20 février 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
François Del Rio

Le chef du dicastère,  
Alexandre Béguin

Annexes : un dossier de la société DSI (plans et photos)



## **Arrêté relatif à un crédit d'engagement de Fr. 549'000.- pour le remplacement de la grue du port de Bevaix et l'agrandissement de la zone technique**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,

### **arrête :**

- Article 1 : Un crédit d'engagement de **Fr. 549'000.-** pour le remplacement de la grue du port de Bevaix et l'agrandissement de la zone technique est accordé au Conseil communal.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements n° 3411 et amorti conformément à la loi au taux de **2%**.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 11 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret